



## POLITIQUE HYGIENE SECURITE ENVIRONNEMENT

CTP environnement met tout en œuvre pour créer un environnement de travail, sans risque pour la santé, sans accident pour l'ensemble de ses salariés et sans pollution pour tous ses clients, en s'engageant notamment dans la démarche de certification MASE<sup>1</sup> / UIC<sup>2</sup>.

Toutes les agences régionales de CTP environnement ont obtenu la certification MASE (agence Ile-de-France prévue en 2009). La certification n'est pas une fin en soi et l'effort doit être soutenu sans relâche.

Dans le cadre de la Politique HSE mise en place, CTP environnement a augmenté de manière significative la part du budget alloué à la formation de son personnel, ainsi que les investissements en matériel de sécurité pour les chantiers.

L'établissement d'un Livret Accueil Sécurité spécifique, la diffusion mensuelle d'un Flash sécurité et l'organisation régulière de causeries sécurité permettent de sensibiliser et de rappeler régulièrement les règles de sécurité auxquelles chacun doit veiller en permanence.

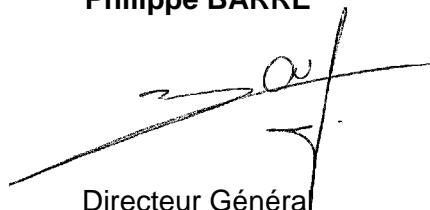
L'amélioration continue et permanente de la sécurité de tous et sur tous les chantiers doit demeurer la priorité de CTP environnement.

Afin de tendre vers son objectif de « zéro accident » CTP environnement s'engage à :

- ne faire intervenir sur ses chantiers que du personnel formé et habilité,
- analyser les risques spécifiques liés à ses activités et former son personnel aux dispositions particulières de prévention et de protection,
- ne faire appel à du personnel d'intervention d'appoint que dans les limites de ses capacités d'encadrement,
- procurer au personnel tout le matériel de protection nécessaire et veiller à son utilisation,
- sélectionner ses sous-traitants et fournisseurs en prenant en compte leurs engagements HSE, informer ses clients de tout recours à la sous-traitance et en assurer la maîtrise,
- identifier et pallier rapidement à toute situation dangereuse,
- favoriser l'application du droit de retrait en cas de détection d'un risque non maîtrisé,
- être particulièrement attentif aux problèmes liés à la protection de l'environnement,
- veiller à ce que l'interdiction de la présence de toute boisson alcoolisée et de toute drogue soit scrupuleusement respectée sur les chantiers,
- sanctionner tout manquement aux règles de sécurité.

Le 10 mars 2008,

**Philippe BARRE**



Directeur Général

<sup>1</sup> MASE = Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises

<sup>2</sup> UIC = Référentiel HSE de l'Union des Industries de la Chimie